



Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE le règlement numéro 02-2019 « Règlement sur le traitement des élus municipaux » sera modifié par le règlement numéro 02-2024 « Règlement sur le traitement des élus municipaux » ;

QUE l'adoption du règlement numéro 02-2024 se fera à la séance régulière du 1^{er} mars 2024, à 19 heures, à la salle du conseil, située au 695, rue Carrier.

Le Conseil décrète ce qui suit :

1. Modification du règlement numéro 02-2019 :

1.1 Le règlement 02-2019 intitulé « Règlement sur le traitement des élus municipaux » est par la présente modifié à toutes fins que de droits de telle sorte que :

1.2 À l'article 8, « Modalité de paiement et conditions » remplacer le texte par le suivant : « L'élu devra être présent à chaque séance régulière et à chaque séance extraordinaire pour recevoir sa rémunération.

Les seules exceptions pour recevoir sa rémunération seront :

- Si l'élu justifie son absence par téléphone 48 heures avant la tenue de la séance;
- Advenant le cas où l'élu est absent pour des raisons de forces majeures ou d'incapacité même s'il ne justifie pas son absence.

La rémunération des élus sera versée le jeudi de la semaine suivant la dernière séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil municipal. »

Donné à Sainte-Rose-de-Watford, ce 5 février 2024.

Caroline Bernier
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, résidente à Saint-Louis de Gonzague, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public concernant « Le traitement des élus municipaux » aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 8 h et 17 h 30, ce 5^e jour du mois de février de l'année deux mille vingt-quatre (2024).

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de février deux mille vingt-quatre (2024).

Caroline Bernier
Directrice générale et greffière-trésorière